

## Consultation « Equipementiers » Pour la Fédération Française de Triathlon

La FFTRI lance une procédure de consultation en vue de désigner les équipementiers officiels, partenaires de la fédération, pour 4 années de 2025 à 2028 (2025, 2026, 2027 et 2028).

Cette consultation porte sur les 7 catégories (lots) de produits suivants :

- Lot 1 = Dotation Trifonction (trifonction)
- Lot 2 = Dotation Course à pied (t-shirt, short, chaussette, casquette, jambière, manchette)
- Lot 3 = Dotation Natation (maillot, poncho, parka, filet, bonnet)
- Lot 4 = Dotation Cyclisme (cuissard, collant, maillot, coupe-vent, chaussette, thermique, gant)
- Lot 5 = Dotation Roues de vélo (lenticulaire, profil haut, profil moyen, profil bas)
- Lot 6 = Dotation Lifestyle (t-shirt, polo, chemise, short, pantalon, veste, doudoune, casquette, etc...)
- Lot 7 = Dotation Bagagerie (sac à dos, valise cabine, valise de voyage)

Les quantités de ces lots et les caractéristiques attendues sont précisées dans l'annexe du présent document.

Les populations bénéficiant de ces produits sont les suivantes :

- Equipe de France Olympique (sportifs et encadrement)
- Equipe de France Paralympique (sportifs et encadrement)
- Equipe de France duathlon courte distance et triathlon longue distance (sportifs et encadrement)
- Equipe de France et sélections nationales jeunes (sportifs et encadrement)
- Vie fédérale<sup>1</sup> et sportive<sup>2</sup>

La présente consultation est lancée suivant la procédure d'appel à la concurrence en application de l'article L. 131-13 du code du sport, qui prévoit que « *Les fédérations agréées peuvent conclure, au profit de leurs associations affiliées ou de certaines catégories d'entre elles et avec l'accord de celles-ci, tout contrat d'intérêt collectif relatif à des opérations d'achat ou de vente de produits ou de services. Les contrats mentionnés au premier alinéa ne peuvent être conclus sans appel préalable à la concurrence. Leur durée est limitée à quatre ans.* »

---

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 15 AVRIL 2024**

---

---

<sup>1</sup> Vie fédérale : une dotation vestimentaire est prévue pour les élus (membres du Bureau fédéral et du Comité Directeur, Présidents de ligues régionales), cadres techniques et salariés de la fédération qui représentent aujourd'hui l'instance sur le territoire national mais également à l'échelle internationale dans le cadre de leurs déplacements.

<sup>2</sup> Vie sportive : dans le cadre de la promotion des Epreuves Nationales FFTRI, une dotation est prévue pour chacun des représentants fédéraux présents sur site (Arbitre national, Délégué technique national, Référent secteur, Animateur labellisé et Représentant fédéral).

---

## SOMMAIRE

<b>1. Le cadre administratif applicable à la consultation</b>	<b>2</b>
A. L'entité à l'origine de la consultation	2
B. Les dates clés et la durée de la consultation	3
C. Modalités de candidature	3
a. Le contenu de la candidature	3
b. Les conditions de transmission de la candidature	4
<b>2. Les attentes et engagements de la FFTRI</b>	<b>4</b>
a. Les attentes de la FFTRI	4
a. Les engagements de la FFTRI	6
<b>3. Les modalités de sélection des candidatures</b>	<b>11</b>
1. Phase 1 : réception et prise en compte des candidatures	11
2. Phase 2 : analyse et comparaison des candidatures	11
3. Phase 3 : attribution des lots et notification aux candidats	11

---

### **1. Le cadre administratif applicable à la consultation**

#### A. L'entité à l'origine de la consultation

La Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées (FFTRI) est une association régie par la loi 1901, créée en 1989. Elle est affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), au Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) à l'European Triathlon Union (ETU) et World Triathlon (WT).

Elle est le seul organisme qui dispose d'une délégation du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour organiser la pratique du Triathlon et des disciplines enchaînées en France.

Tout communication postale avec la FFTRI devra se faire à l'adresse suivante :

**Fédération Française de Triathlon**  
**2 rue de la Justice – 93210 Saint-Denis La Plaine**  
Juliette Coudrey  
Mail : [consultation@fftri.com](mailto:consultation@fftri.com)

## B. Les dates clés et la durée de la consultation

La consultation sera réalisée suivant le calendrier ci-après :

- **15 janvier 2024** : publication de la consultation sur le site internet de la FFTRI (<https://www.fftri.com/la-federation/consultations/>) et transmission de l'information aux sociétés en contact avec la FFTRI pouvant répondre à la consultation ou diffuser l'annonce de la consultation au plus grand nombre ;
- **15 avril 2024** : date limite d'envoi des candidatures à la FFTRI (dans les conditions de l'article C.b)
- **15 avril au 15 juin 2024** : analyse des candidatures par la FFTRI
- **15 juin au 30 juin 2024** : annonce de la position fédérale à chaque candidat puis phase de discussion avec le ou les candidats retenus
- **26 juillet 2024** : signature des contrats avec les équipementiers retenus

Le contrat conclu au terme de l'appel à partenariats sera d'une durée de 4 ans et prendra effet le 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2028.

## C. Modalités de candidature

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. Dans l'hypothèse d'une candidature sous forme de groupement, les différents partenaires seront considérés comme solidaires. Qu'ils se présentent seuls ou en groupement, les candidats doivent présenter leur candidature dans les conditions suivantes sous peine d'être écartés de la consultation.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024, tout potentiel candidat souhaitant obtenir des précisions supplémentaires sur la consultation pourra transmettre ses questions à l'adresse mail : [consultation@fftri.com](mailto:consultation@fftri.com). La réponse à ces questions sera envoyée à tous les candidats déclarés à cette date.

### a. *Le contenu de la candidature*

Le dossier de candidature doit contenir des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Il comprend obligatoirement les pièces suivantes :

1. Une **lettre de candidature** comprenant notamment :
  - Nom ou raison sociale ;
  - Forme juridique ;
  - Domicile ou siège social ;
  - Numéro de téléphone ;
  - Adresse du courrier électronique ;
  - Numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;
  - Numéro de SIREN et code d'activité économique principale ainsi que, pour les personnes morales, l'état civil du représentant légal.
2. Une **déclaration concernant le chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les services objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

3. Un **mémoire technique**, reprenant l'ensemble des éléments mentionnés dans la présente consultation (modèle dans l'annexe 2).
4. Un **catalogue** comprenant les tarifs publics TTC de chacun des produits du ou des lots choisis et un taux de remise négocié de gré à gré pour les commandes passées via la FFTRI pour ces mêmes produits, en dehors de la dotation contractuelle.
  - Les candidats proposeront une remise sur tarif pour l'ensemble de leur catalogue pour les Sportifs de Haut Niveau de la FFTRI.
  - Pour les candidats susceptibles de proposer des accessoires, il est demandé de remettre un catalogue comprenant les tarifs publics et un taux de remise pour les commandes passées via la FFTRI pour ces mêmes produits.

*b. Les conditions de transmission de la candidature*

**Au plus tard le 15 avril 2024**, les éléments de présentation de la candidature et de l'offre devront être adressés à la FFTRI. Ces candidatures devront être transmises par mail à l'adresse [consultation@fftri.com](mailto:consultation@fftri.com).

La candidature sera considérée comme réceptionnée lorsque le candidat aura reçu un accusé de réception écrit de la FFTRI.

Un modèle de candidature est proposé dans l'annexe 2 de la présente consultation. Quel que soit le modèle utilisé, le document de candidature devra être dûment signé par le représentant légal de la personne morale candidate (avec cachet de l'entreprise) et devra suivre le plan indiqué dans l'annexe précitée.

## **2. Les attentes et engagements de la FFTRI**

*a. Les attentes de la FFTRI*

La présente consultation porte sur la sélection d'un ou plusieurs « Équipementiers » de la FFTRI. Dans le cadre de celle-ci, les principales attentes de la FFTRI sont les suivantes :

- **Le respect des quantités et des types de produits** : Les quantités présentées dans les annexes représentent l'estimation annuelle des besoins en équipements sportifs et de représentation. Chaque équipementier doit prévoir des équipements textiles avec des coupes homme et des coupes femme (la répartition détaillée sera à définir). La valorisation des produits devra être précisée par chaque équipementier.  
Dans le cadre de la présente consultation, chaque équipementier retenu devra prendre en charge le coût de la personnalisation des tenues au nom de la FFTRI.
- **Les deux types de dotations, la dotation matérielle et la dotation financière** : La FFTRI appréciera tout particulièrement que toute offre de mise à disposition d'équipements soit accompagnée d'une offre connexe de dotation financière. Le montant de cette dotation financière est laissé à la libre appréciation du candidat.
- **La logistique liée aux produits commandés** : La FFTRI indique qu'elle entend être particulièrement rigoureuse et exigeante auprès de l'équipementier pour le suivi de la conformité des commandes (bonne qualité, taille, couleur, modèle...). Aussi, la FFTRI souhaite pouvoir disposer d'un accès rapide et garanti à des quantités raisonnables de réassort pour chaque type de produit commandé,

notamment pour les tréfonctions et tenues d'entraînement.

L'équipementier indiquera donc les moyens dont il dispose et qu'il mettra en œuvre afin d'apporter une réponse adaptée et privilégiée au présent cahier des charges. Dans cette présentation générale, l'équipementier indiquera également très précisément les modalités selon lesquelles le contrat sera exécuté et administré, et notamment quelle(s) entité(s) sera(ont) chargée(s) des aspects opérationnels au quotidien :

- Commande des équipements (procédure de prise de commandes, traitement, délais, provenance, fabrication, suivi, etc...)
  - Qui livrera les équipements : transport, assurance, processus, réactivité, suivi, etc... ?
  - Gestion des stocks (réassort, retour des équipements non conformes ou défectueux, assistance générale, etc...);
  - A quel catalogue de produits la FFTRI aura-t-elle accès ?
  - Administration et gestion du contrat (gestion, suivi, reporting, harmonisation du processus, formatage des documents commerciaux et comptables, etc...)
- L'analyse de la concurrence pour les produits techniques : Dans le cas des lots de produits 1 et 5, ayant un impact direct ou indirect sur la performance sportive, le partenaire sélectionné s'engage à mettre à disposition le matériel le plus compétitif et durable possible.

La qualité des produits et de leur éventuel impact sur la performance sportive seront analysées par la Direction Technique Nationale, en concertation avec les athlètes des Equipes de France. S'il est constaté un impact défavorable sur la performance et que celui-ci ne peut être corrigé par le partenaire, ou bien qu'un produit d'une marque concurrente a un impact plus favorable sur la performance, la fédération aura la possibilité d'autoriser un ou des athlètes de l'Équipe de France à utiliser les produits d'un concurrent.

Une telle décision ne pourra intervenir qu'après une information et un échange avec le partenaire, notamment dans l'optique de bénéficier des produits les plus performants sur le marché.

La fédération précise qu'elle entend bénéficier, à tout moment pendant la durée du contrat, de produits représentant le dernier état de la technique et correspondant aux produits les plus développés et les plus sophistiqués du marché notamment pour ce qui concerne la qualité des textiles (tissu de dernière technologie) et en adéquation avec la pratique de la compétition de haut niveau du triathlon. L'équipementier candidat pourra proposer librement dans son offre toute innovation ou autre forme de valeur ajoutée relative à un point qui ne serait pas couvert ci-dessus.

- Le caractère complet de la candidature : Pour cela, chaque équipementier est invité à détailler les éléments suivants :
  - b. Le descriptif de la société ;
  - c. Le réseau et l'implantation permettant de connaître la couverture nationale de la société ;
  - d. Le ou les modes de commercialisation utilisés et son ou ses audiences (ex : nombre de catalogues diffusés, nombre de consultations du site internet...);
  - e. Le processus habituel de traitement des commandes ;
  - f. Le processus particulier de traitement des commandes proposé dans le cadre du présent accord cadre ;
  - g. Les engagements pouvant être pris en termes de qualité, de réactivité de suivi et de délais de fabrication et de livraison ;
  - h. Ses références dans le domaine sportif ;
  - i. Proposition de dotation en équipements ;

- j. Proposition de dotation financière en k€ TTC par année de contrat (minimum souhaité de 15% de financier sur la valorisation matérielle du prix public TTC sur catalogue).

L'offre de l'équipementier candidat devra confirmer que celui-ci respecte toutes réglementations applicables à l'exercice de ses activités (nationales ou internationales) et plus généralement devra mettre en avant l'ensemble des efforts et initiatives mis en œuvre par lui pour tout ce qui est relatif au développement durable, à la lutte contre le travail des enfants et le travail clandestin. De même, tout programme d'actions de citoyenneté ou de promotion de la diversité ou des minorités pourra être mentionné par l'équipementier lors de sa réponse à la présente consultation.

Le catalogue proposé par l'équipementier devra respecter les valeurs de mixité que défend fermement la FFTRI et proposera une offre de produits à destination des femmes.

*a. Les engagements de la FFTRI*

Dans le cadre de la présente consultation, la FFTRI s'engage à respecter les aspects suivants :

- Possibilité d'exploitation d'une gamme de produits "Equipe de France" par le partenaire : La FFTRI pourra céder à chaque lauréat de chaque lot le droit d'exploitation d'une gamme de produit France, liée à sa catégorie de lot.  
En contrepartie de la cession des droits d'exploitation de la vente des produits "France", l'équipementier proposera une redevance du montant annuel total hors taxes des ventes réalisées sur la commercialisation des produits.
- Des contreparties correspondantes aux lots visés par les candidats : Chaque candidat est libre de candidater à un ou plusieurs lots. Les contreparties offertes par la FFTRI sont liées au montant de la dotation (matérielle et financière) et au nombre de lots proposés.

La répartition des contreparties proposées par la FFTRI sont présentées dans les pages suivantes :

CONTREPARTIES SPÉCIFIQUES AUX LOTS ET ÉQUIPEMENTIERS PROPOSANT UNE DOTATION FINANCIÈRE ET/OU MATÉRIELLE				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>POUR UNE OFFRE COMBINÉE (SUR LES LOTS 1, 6 ET 7)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>POUR UNE OFFRE COMBINÉE (TOUT OU PARTIE DES LOTS)</li> <li>POUR UNE OFFRE INDIVIDUELLE (SUR LES LOTS 1, 2, 3, 4, 5, 6 ET/OU 7)</li> </ul>		
	<i>Comprenant la base de l'ensemble des besoins exprimés en annexe 1 sur les trois lots 1, 6 et 7 et avec une dotation financière minimum de 15 K€ hors taxes</i>	<i>Comprenant une dotation financière de 100 K€ hors taxes minimum et dotation matérielle de 30 K€ TTC minimum sur prix public TTC sur catalogue</i>	<i>Comprenant la base de l'ensemble des besoins exprimés en annexe 1 sur tout ou partie des lots et avec une dotation matérielle de 50 K€ TTC minimum sur prix public TTC sur catalogue</i>	<i>Comprenant la base de l'ensemble des besoins exprimés en annexe 1 sur tout ou partie des lots et avec une dotation matérielle de 30 K€ TTC minimum sur prix public TTC sur catalogue</i>
<b>Droits et labels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Labels de « Partenaire Officiel de la FFTRI » et « Équipementier Trifonction Officiel » et "Équipementier X Officiel" selon les lots concernés</li> <li>Droits d'utilisation de l'image collective des triathlètes et paratriathlètes des Équipes de France en tenue des Équipes de France (3 minimum)</li> <li>Exclusivité sectorielle</li> <li>Mise à disposition d'images et de vidéos par la FFTRI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Labels de « Partenaire Officiel de la FFTRI » et "Équipementier X Officiel" selon les lots concernés</li> <li>Droits d'utilisation de l'image collective des triathlètes et paratriathlètes des Équipes de France en tenue des Équipes de France (3 minimum)</li> <li>Exclusivité sectorielle</li> <li>Mise à disposition d'images et de vidéos par la FFTRI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Labels de « Fournisseur Officiel de la FFTRI » et "Équipementier X Officiel" selon les lots concernés</li> <li>Droits d'utilisation de l'image collective des triathlètes et paratriathlètes des Équipes de France en tenue des Équipes de France (3 minimum)</li> <li>Exclusivité sectorielle</li> <li>Mise à disposition d'images et de vidéos par la FFTRI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Labels de « Fournisseur Officiel de la FFTRI » et "Équipementier X Officiel" selon les lots concernés</li> <li>Droits d'utilisation de l'image collective des triathlètes et paratriathlètes des Équipes de France en tenue des Équipes de France (3 minimum)</li> <li>Exclusivité sectorielle</li> <li>Mise à disposition d'images et de vidéos par la FFTRI</li> </ul>
<b>Port des tenues France<sup>3</sup></b>	Présence du logo de l'équipementier sur les tenues d'entraînement, de compétition (emplacement B) et de représentation portées par les athlètes sur les épreuves internationales faisant			

<sup>3</sup> Les compétitions organisées sous l'égide du CIO, de l'IPC ou de tout promoteur privé sont exclues du port des tenues France (Super League Triathlon (SLT), Professional Triathletes Organisation (PTO), Ironman, Jeux Olympiques, Jeux Paralympiques, Jeux Européens, etc...)

	l'objet d'une sélection en Équipes de France ou sélection nationale. <sup>4</sup>			
<b>Visibilité terrain lors des épreuves nationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité d'1 emplacement sur site pour présenter l'entreprise, ses produits et ses services (à la charge de l'équipementier)</li> </ul>	<p>Les épreuves seront définies au mieux selon le cœur d'activité de l'équipementier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>60 mètres linéaires de banderoles le long du parcours (à la charge de l'équipementier)</li> <li>6 oriflammes sur le parcours (à la charge de l'équipementier)</li> <li>Possibilité d'1 emplacement sur site pour présenter l'entreprise, ses produits et ses services (à la charge de l'équipementier)</li> </ul> <p><b>Plan média :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Logo de l'équipementier dans le plan média relatif aux épreuves (dossiers de presse, communiqués de presse...)</li> <li>Logo de l'équipementier sur les visuels des épreuves</li> <li>Logo de l'équipementier dans les présentations de courses des clubs de divisions nationales</li> </ul>	<p>Les épreuves seront définies au mieux selon le cœur d'activité de chaque équipementier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>40 mètres linéaires de banderoles le long du parcours (à la charge de l'équipementier)</li> <li>4 oriflammes sur le parcours (à la charge de l'équipementier)</li> <li>Possibilité d'1 emplacement sur site pour présenter l'entreprise, ses produits et ses services (à la charge de l'équipementier)</li> </ul>	<p>Les épreuves seront définies au mieux selon le cœur d'activité de chaque équipementier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>30 mètres linéaires de banderoles le long du parcours (à la charge de l'équipementier)</li> <li>2 oriflammes sur le parcours (à la charge de l'équipementier)</li> <li>Possibilité d'1 emplacement sur site pour présenter l'entreprise, ses produits et ses services (à la charge de l'équipementier)</li> </ul>

<sup>4</sup> Pour cette contrepartie, les compétitions de référence sont les suivantes :

- Séries Mondiales (World Triathlon Championships Series, World Triathlon Para Series, World Triathlon Mixed Relay Series)
- Championnats du Monde (World Triathlon Para Championships, World Triathlon Championships Finals, World Triathlon Mixed Relay Championships, World Triathlon Sprint and Relay Championships, World Triathlon Multisport Championships pour les disciplines reconnues de haut niveau)
- Championnats d'Europe (ETU Paratriathlon European Championships, ETU Triathlon European Championships pour les disciplines reconnues de haut niveau, ETU Multisport European Championships pour le duathlon)



<p><b>Visibilité terrain lors des étapes du Grand Prix de Triathlon</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'1 emplacement sur site pour présenter l'entreprise, ses produits et ses services (à la charge de l'équipementier)</li> </ul>	<p>Présence du logo de l'équipementier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'arche d'arrivée</li> <li>- Le fond de podium</li> <li>- Le panneau d'interview</li> <li>- La finish line</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 mètres linéaires de banderoles le long du parcours (à la charge de l'équipementier)</li> <li>• 8 oriflammes sur le parcours (à la charge de l'équipementier)</li> <li>• Annonces sonores partenaire</li> <li>• Possibilité d'1 emplacement sur site pour présenter l'entreprise, ses produits et ses services (à la charge de l'équipementier)</li> </ul> <p><b>Plan média :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logo de l'équipementier dans le plan média relatif au Grand Prix (dossiers de presse, communiqués de presse...)</li> <li>• Logo de l'équipementier sur le teaser de présentation du circuit</li> <li>• Logo de l'équipementier sur les visuels du Grand Prix</li> <li>• Logo de l'équipementier dans les présentations de courses des clubs de divisions nationales</li> </ul>	<p>Présence du logo de l'équipementier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 60 mètres linéaires de banderoles le long du parcours (à la charge de l'équipementier)</li> <li>• 6 oriflammes sur le parcours (à la charge de l'équipementier)</li> <li>• Annonces sonores partenaire</li> <li>• Possibilité d'1 emplacement sur site pour présenter l'entreprise, ses produits et ses services (à la charge de l'équipementier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'1 emplacement sur site pour présenter l'entreprise, ses produits et ses services (à la charge de l'équipementier)</li> </ul>
---	---	--	--	---

<p><b>Visibilité web</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annonce du partenariat sur le site web, les réseaux sociaux, et la newsletter</li> <li>• Présentation de l'entité + logo sur la page « Partenaires » du site internet</li> <li>• Logo sur le bandeau partenaires de la page d'accueil du site Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annonce du partenariat sur le site web, les réseaux sociaux, et la newsletter</li> <li>• Présentation de l'entité + logo sur la page « Partenaires » du site internet</li> <li>• Logo sur le bandeau partenaires de la page d'accueil du site Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annonce du partenariat sur le site web, les réseaux sociaux, et la newsletter</li> <li>• Présentation de l'entité + logo sur la page « Partenaires » du site internet</li> <li>• Logo sur le bandeau partenaires de la page d'accueil du site Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annonce du partenariat sur le site web, les réseaux sociaux, et la newsletter</li> <li>• Présentation de l'entité + logo sur la page « Partenaires » du site internet</li> <li>• Logo sur le bandeau partenaires de la page d'accueil du site Internet</li> </ul>
<p><b>Newsletter :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 Newsletters dédiées envoyées à la base de données FFTRI</li> <li>• 6 encarts réservés dans la newsletter pour un contenu incluant une offre promotionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 Newsletters dédiées envoyées à la base de données FFTRI</li> <li>• 6 encarts réservés dans la newsletter pour un contenu incluant une offre promotionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Newsletter dédiée envoyée à la base de données FFTRI</li> <li>• 4 encarts réservés dans la newsletter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Newsletter dédiée envoyée à la base de données FFTRI</li> <li>• 2 encarts réservés dans la newsletter</li> </ul>
<p><b>Réseaux sociaux :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, Youtube)</li> <li>• 8 stories sur Instagram et Facebook</li> <li>• Tag de la marque sur une sélection de publications en relation avec l'Équipe de France concernées sur les réseaux sociaux</li> <li>• Logo sur les résumés vidéos liées aux Équipes de France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, Youtube)</li> <li>• 8 stories sur Instagram et Facebook</li> <li>• Tag de la marque sur une sélection de publications en relation avec le Grand Prix</li> <li>• Logo sur les résumés vidéos de chaque étape du Grand Prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, YouTube)</li> <li>• 4 stories sur Instagram et Facebook</li> <li>• Tag de la marque sur une sélection de publications en relation avec les Épreuves Nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, YouTube)</li> <li>• 2 stories sur Instagram et Facebook</li> </ul>

### **3. Les modalités de sélection des candidatures**

#### **1. Phase 1 : réception et prise en compte des candidatures**

L'envoi des candidatures devra se faire conformément au point 1. C. b, soit avant le 15 avril 2024 sur l'adresse [consultation@fftri.com](mailto:consultation@fftri.com).

Seules les candidatures ayant reçu un accusé de réception de la part de l'adresse mail [consultation@fftri.com](mailto:consultation@fftri.com) seront considérées comme prises en compte dans la suite du processus de consultation.

#### **2. Phase 2 : analyse et comparaison des candidatures**

L'analyse des candidatures se fera par un groupe de travail qui sera chargé de réaliser, pour chaque lot, un classement des candidatures. Ce classement sera réalisé en fonction de critères prédéfinis.

Si une attention particulière sera portée sur la dotation matérielle proposée (correspondance entre les lots sélectionnés et les produits proposés par le candidat), d'autres critères seront également pris en compte.

Les différentes candidatures seront notamment analysées sur la base de critères suivant, classés par ordre de priorité :

<b>Ordre de priorité</b>	<b>Critères</b>
1	Montant total de l'offre dont montant de la dotation financière (en €, TTC)
2	Qualité et durabilité des produits
3	Gestion des commandes (expéditions par le prestataire, gestion des retours, délais de traitement et de livraison par lot...)
4	Cas de concurrence entre le candidat et un partenaire personnel d'un sportif de l'Équipe de France
5	Taux de remise catalogue (pour toute commande supplémentaire)
6	Lieu de production et d'assemblage (priorité aux productions en France et/ou dans Union Européenne)

Il est souligné que ces critères ne sont pas exhaustifs. Les équipementiers candidats disposent donc de la possibilité de mettre en avant d'autres aspects de leur candidature.

Les candidatures retenues suite à la phase n°1 seront classées afin de permettre à la FFTRI d'effectuer un choix.

La FFTRI se réserve le droit de conserver les coordonnées des candidats non-retenus, dans un délai de 6 mois à compter de l'annonce des candidatures retenues, afin de les contacter dans l'hypothèse où les candidatures retenues n'aboutissent pas à la signature d'un contrat de partenariat.

### 3. Phase 3 : attribution des lots et notification aux candidats

Un candidat pourra être retenu pour plusieurs lots identifiés.

La décision définitive de la FFTRI sera prise dans **la deuxième quinzaine de juin 2024**. La FFTRI avisera alors, par mail, aux coordonnées communiquées dans leurs candidatures, les candidats non retenus et notifiera les lots aux candidats retenus.

Si l'offre d'un candidat est acceptée par la FFTRI dans ce délai, cette offre et les dispositions de la consultation seront réputées constituer un avant-contrat entre la FFTRI et le candidat.

L'acceptation par la FFTRI de l'offre remise par le candidat n'emporte pas cependant obligatoirement adhésion de la FFTRI à l'ensemble des termes de l'offre proposée par le candidat, jusqu'à la rédaction du contrat final détaillant leurs engagements respectifs. La préparation de l'offre par les candidats intéressés se fait sous leur seule responsabilité et à leurs frais.

Les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnisation et/ou remboursement de frais et/ou coûts au titre de la préparation et remise de l'offre et plus généralement au titre de leur participation à la consultation, et ce quel que soit le résultat de celle-ci.

### 4. Phase 4 : documents contractuels

Les partenaires seront liés par le présent document valant règlement de la consultation et cahier des charges, et l'offre qu'ils auront présentée à la FFTRI.

Ultérieurement à l'attribution du marché, les Parties rédigeront un document contractuel d'application précisant et complétant éventuellement les modalités pratiques d'exécution de certaines obligations.

Ce document ne pourra pas modifier substantiellement ni les termes du présent règlement de consultation et l'offre retenue, ni l'équilibre économique, ni la nature du marché de la présente consultation.

Il précisera toutefois que certains contenus pourront être adaptés après accord des parties dans l'hypothèse de contraintes constatées à l'occasion de la mise en œuvre des prestations ainsi que dans l'hypothèse où de nouvelles contraintes imposées par les textes en vigueur deviendraient impératives.

D'une façon générale, les partenaires répondront de toutes les conséquences dommageables de quelque nature qu'elles soient résultantes de l'exécution des obligations mises à leur charge au terme du présent marché. Chaque partenaire sera notamment responsable :

- Dans les conditions du droit commun des dommages de toutes natures qui pourraient être causés de son fait ou de celui de ses préposés ;
- Pour tout accident et sinistre dont lui-même et ses employés pourraient être victimes dans les lieux de son activité ;
- De tous les dégâts dus aux biens dont il a la garde ;
- Financièrement vis-à-vis de son personnel, des organismes de sécurité sociale et de ses fournisseurs, ainsi que de tout tiers en général ;
- De la bonne gestion de ses activités notamment vis-à-vis de ses créanciers.

## **ANNEXE 1 - ESTIMATION ANNUELLE DES BESOINS EN PRODUITS**

Les quantités indiquées pour chaque lot sont communiquées à titre indicatif et reprennent une estimation annuelle des besoins en produits basée sur l'expérience de la FFTRI pour l'ensemble des populations concernées.

Elles seront négociées avec les candidats sélectionnés, puis annuellement avec les équipementiers définitifs. En tout état de cause, les quantités négociées resteront dans la limite du montant total de la dotation négociée dans le cadre de la présente consultation.

### **Lot 1 = Dotation Trifonction**

Les trifonctions des équipes de France olympique et paralympique devront être de la meilleure qualité proposée dans le catalogue du fournisseur. En effet, il s'agit d'un équipement spécialisé ayant une incidence matérielle sur la performance des sportifs en raison de ses caractéristiques techniques particulières.

Par saison sportive	
Pièce	Total
Trifonction	140

Les marquages trifonctions devront intégrer les éléments visuels transmis par la FFTRI et notamment les logos des partenaires de la FFTRI et des partenaires personnels des triathlètes et des paratriathlètes.

### **Lot 2 = Dotation Course à pied**

Les équipements de course à pied des équipes de France olympique et paralympique devront être de la meilleure qualité proposée dans le catalogue du fournisseur.

Par saison sportive	
Pièce	Total
T-shirt technique manches courtes	430
T-shirt technique manches longues	150
Short running	250
Paire de chaussettes course à pied	500
Casquette/Visière	180
Paire de jambières	90
Paire de manchettes	90

Les marquages textiles devront intégrer les éléments visuels transmis par la FFTRI et notamment les logos des partenaires de la FFTRI et des partenaires personnels des triathlètes et des paratriathlètes.

### **Lot 3 = Dotation Natation**

Les équipements de natation des équipes de France olympique et paralympique devront être de la meilleure qualité proposée dans le catalogue du fournisseur.

Par saison sportive	
Pièce	Total
Maillot de bain	110
Poncho natation	90
Parka	90
Filet natation	110
Bonnet de bain	110

Les marquages textiles devront intégrer les éléments visuels transmis par la FFTRI et notamment les logos des partenaires de la FFTRI et des partenaires personnels des triathlètes et des paratriathlètes.

#### **Lot 4 = Dotation Cyclisme**

Les équipements de cyclisme des équipes de France olympique et paralympique devront être de la meilleure qualité proposée dans le catalogue du fournisseur.

Par saison sportive	
Pièce	Total
Cuissard vélo court à bretelles	250
Cuissard vélo long	150
Maillot vélo manches courtes	400
Veste vélo coupe vent	150
Paire de chaussettes vélo	340
Veste thermique hiver	150
Paire de gants	180

Les marquages textiles devront intégrer les éléments visuels transmis par la FFTRI et notamment les logos des partenaires de la FFTRI et des partenaires personnels des triathlètes et des paratriathlètes.

#### **Lot 5 = Roues de vélo**

Par saison sportive	
Modèle	Total
Roue Arrière Lenticulaire	8
Paire de roues avec profil haut (plus de 50 mm)	10
Paire de roues avec profil moyen (entre 30 et 50 mm)	15
Paire de roues avec profil bas (inférieur à 30 mm)	2

Le choix des modèles sera validé selon les besoins de la FFTRI année après année, sur la base d'un périmètre financier équivalent.

L'utilisation par les athlètes des roues de vélo, reste à leur propre initiative. La FFTRI ne pourra être tenue responsable dans l'hypothèse où un sportif prend la décision de ne pas faire usage des articles remis par la marque.

**Lot 6 = Dotation Lifestyle**

Le textile devra être brodé (éventuellement sérigraphié pour le textile en polyester).

Chaque pièce de la dotation textile devra être proposée en coupe homme et femme (tailles entre XS et XXL pour les hommes comme pour les femmes).

Par saison sportive	
Pièce	Total
T-shirt lifestyle	720
Polo	680
Chemise	90
Short lifestyle	180
Pantalon noir	120
Veste de pluie	280
Veste polaire	30
Veste softshell	140
Doudoune	150
Casquette	160

Les marquages textiles devront intégrer les éléments visuels transmis par la FFTRI.

**Lot 7 = Dotation Bagagerie**

Par saison sportive	
Pièce	Total
Sac à dos	350
Valise cabine	110
Valise de voyage	150

**OPTIONNEL :**

Pièce	Total
Valise de vélo	40 minimum

**ANNEXE 2 - PLAN D'OFFRE**  
**(A REMETTRE PAR LES ÉQUIPEMENTIERS CANDIDATS)**

**I. Présentation de la candidature :**

Je soussigné(e), M/Mme \_\_\_\_\_ (Prénom & NOM) agissant au nom et pour le compte de \_\_\_\_\_ (dénomination sociale) en ma qualité de \_\_\_\_\_ (titre ou fonction) soumet à la Fédération Française de Triathlon l'offre suivante en réponse à la consultation relative à l'attribution des droits équipementiers pour la période courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Raison sociale :	
Représentant légal :	NOM Prénom : Titre : Adresse électronique : Numéro de téléphone :
N° immatriculation au RCS :	
N° de TVA intracommunautaire :	
Adresse du siège social :	
Correspondant du candidat :	NOM Prénom : Titre : Adresse électronique : Numéro de téléphone :

L'offre présentée est valable pour une période courant du 15 avril 2024 jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours après cette date.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**Signature** du représentant et **cachet** de l'équipementier candidat :



Pièces jointes à la candidature : mémoire technique, déclaration concernant le chiffre d'affaires et catalogue

## II. Mémoire technique :

### 1. Présentation générale de la société :

- Le descriptif de la société ;
- Le réseau et l'implantation permettant de connaître la couverture nationale de la société ;
- Le ou les modes de commercialisation utilisés et son ou ses audiences (ex : nombre de catalogues diffusés, nombre de consultations du site internet...);
- références dans le domaine sportif
- autre

### 2. Quantités et des types de produits :

- a. Dotation matérielle
- b. Dotation financière

### 3. La logistique liée aux produits commandés :

- a. Procédure de commande (procédure de prise de commandes, traitement, délais, provenance, fabrication, suivi, etc...)
- b. Livraison (transport, assurance, processus, réactivité, suivi, etc...)
- c. Gestion des stocks (réassort, retour des équipements non conformes ou défectueux, assistance générale, etc...);

### 4. Les catalogues de produits (A quel catalogue de produits la FFTRI aura-t-elle accès ?)

### 5. Administration et gestion du contrat (gestion, suivi, reporting, harmonisation du processus, formatage des documents commerciaux et comptables, etc...)

\*\*\*

-